

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Forstverein
<b>Band:</b>	121 (1970)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	Les forêts publiques du canton de Fribourg
<b>Autor:</b>	Corboud, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-766918">https://doi.org/10.5169/seals-766918</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les forêts publiques du canton de Fribourg

Par *H. Corboud*, Fribourg

Oxf. 904:922

### Les généralités

- 1670 km<sup>2</sup> de superficie totale, dont 1495 km<sup>2</sup> en valeur productive agricole ou forestière ;
- 174 000 habitants de population résidente, dont 7 pour cent d'étrangers ;
- 279 communes politiques réparties en 7 districts, entités administratives, dont 232 communes de langue française et 47 communes de langue allemande ;
- 2 cultures ethniques, 2 confessions, 155 paroisses ;
- 3 zones topographiques distinctes : plateau, collines, préalpes ;

telles sont, en abrégé, les caractéristiques du pays de Fribourg, premier état romand de l'Alliance confédérale (1481), trait d'union entre les civilisations germanique et latine, canton agricole, traditionaliste certes, mais aussi fortement marqué par l'évolution économique qui doit promouvoir l'essor industriel et touristique amorcé depuis tantôt quinze ans !

Face à cette situation évolutive, un secteur constant, mais non point statique : la forêt fribourgeoise, celle que possèdent par tradition l'Etat, les communes politiques et bourgeoises, et la forêt privée, forêt paysanne essentiellement, attachée au domaine agricole, complément combien nécessaire de l'exploitation alpicole ! Une surface productive de quelque 34 000 ha qui se répartissent à raison de :

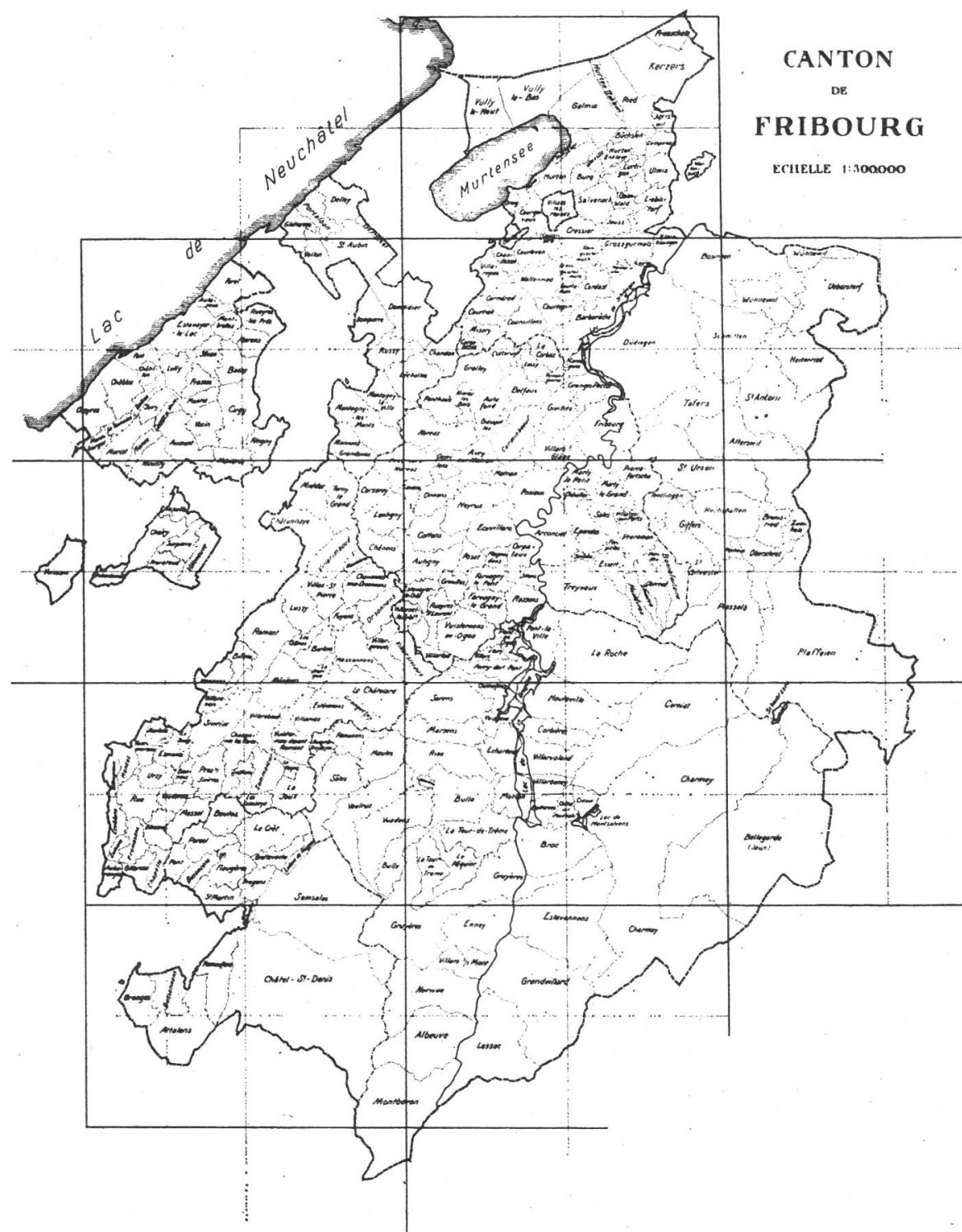
<i>Forêts publiques</i>	<i>Surface productive</i>
Etat, forêts domaniales	4 029 ha (11 %)
Communes politiques et bourgeoises	16 827 ha (50 %)
Paroisses	532 ha ( 2 %)
<i>Forêts privées</i>	
	21 388 ha (63 %)
	12 597 ha (37 %)
Surface productive totale	<u>33 985 ha (100 %)</u>

### L'organisation forestière

Issue du Code forestier de 1954 et de son arrêté d'exécution, l'organisation du service forestier découpe en 8 arrondissements le territoire canto-

CANTON  
DE  
**FRIBOURG**

ECHELLE 1:300000



nal, arrondissements auxquels s'ajoutent les administrations de la Bourgeoisie de Fribourg et de la Ville de Morat. A trois arrondissements sont attribuées certaines missions spéciales : le service de la chasse et de la pêche (1er arrondissement), la formation professionnelle (5e arrondissement) et l'organisation de cours spéciaux de technique forestière (6e arrondissement).

Le Service forestier cantonal dispose de forestiers de triage auxquels sont commises les multiples tâches de surveillance et de gestion technique des forêts domaniales, communales et privées. La réorganisation de ce secteur postule la permanence de la fonction rendue possible par le cumul de fonctions, d'une part, et par le regroupement des unités de production, d'autre part, tant à l'échelon de la forêt domaniale que de la forêt communale.

### La forêt publique fribourgeoise

#### 1. La forêt domaniale, propriété de l'Etat cantonal

L'Etat de Fribourg possède :

Surface productive	Futaie	3746,95 ha
	Taillis	282,11 ha
	Total	4029,06 ha
Surface agricole (pâturages à reboiser)		555,23 ha
Improductif (grèves, etc)		300,42 ha
	Surface totale	4884,71 ha

Cette importante propriété constitue, actuellement encore et malgré les regroupements, achats et échanges intervenus, 34 unités de production forestières et 2 chapitres spéciaux pour les grèves : le tout se répartit entre les 8 arrondissements forestiers qui, du point de vue comptable, forment les unités de gestion avec comptabilité centralisée à l'Inspection cantonale des forêts, à savoir :

Arrdt. production	Unité de production	Surface productive		Agric.	Improd.	Total
		Nbre	ha			
1	6	483,30	—	2,33	2,60	488,23
2	5	1253,71	—	453,77	46,94	1754,42
3	4	179,41	—	55,96	8,85	244,22
4	4	298,67	—	1,02	10,08	309,77
5	2	268,24	172,56	32,70	4,51	478,01
6	5 (1) *	249,53	56,77	3,67	104,21	414,18
7	4	325,07	—	5,78	9,31	340,16
8	4 (1) *	689,02	52,78	—	113,92	855,72
Total	34 (2) *	3746,95	282,11	555,23	300,42	4884,71

\* Grèves et roselières, lac de Neuchâtel: Estavayer-le-Lac—Font—Cheyres et Delley—Portalban—Gletterens. Zones protégées ou en aménagement touristique.

On relèvera la superficie modeste des taillis, situés sur les rives des lacs de Morat (Chablais) et de Neuchâtel, et qui sont en voie de conversion (peupleraie), notamment dans le « Seeland ». Quelque 509 ha sont encore voués à l'alpiculture : vocation de transition, certes, car ces surfaces, acquises en Haute Singine (2e arrondissement) et en Gruyère (3e arrondissement) sont des pâturages dont l'afforestation permettra, au cours des prochaines décennies, une nette amélioration du taux de boisement des bassins de la Singine, de la Gérine et de son affluent, le Höllbach, et du Javroz, pour finalement agrandir les unités de production forestière instituées dans ces régions. Cette afforestation s'inscrit dans l'affirmation de la politique poursuivie depuis la fin du XIXe siècle par l'Etat en faveur de l'assainissement de la zone fribourgeoise du flysch, zone concentrée dans les massifs préalpins de la Berra — Schweinsberg — Aettenberg plus particulièrement.

### *1.1 Possibilités, exploitations, rendements*

1.1.1 *Les possibilités annuelles* des diverses unités de production représentent 20 145  $m^3$  tf., soit *en moyenne* 5  $m^3$  tf./an. La révision, — en cours —, de divers aménagements et le contrôle des exploitations démontrent que les surexploitations imposées à la forêt domaniale par les éléments naturels de 1962 (neige et foehn) et 1966 (ouragans) et par la création d'un fonds de financement du nouvel hôpital cantonal (Décret du Grand Conseil du 23 mai 1961) n'ont pas sensiblement altéré le capital sur pied : il apparaît même que ces « réalisations » favorisent un meilleur équilibre de la répartition des classes d'âge où un certain vieillissement, — dû à un conservatisme dépassé —, a provoqué des accumulations de matériel suranné avec les conséquences qui en découlent culturellement ! Compte tenu des réalisations effectives à ce jour, on peut admettre « à fortiori » que la forêt domaniale, dans une meilleure utilisation de son potentiel de production, inscrira une augmentation de ses possibilités atteignant 20 pour cent environ en prochaine période aménagiste. Ainsi se concrétise, qualitativement et quantitativement, la politique de sylviculture intensive appliquée dans toutes les unités de production.

#### *1.1.2 Voir tableau page suivante.*

1.1.3 *Les rendements bruts moyens d'exploitation annuelle* atteignent 2 462 716 fr. pour la période 1960 à 1964, soit 612.64 fr. à l'ha ou 88.96 fr. au  $m^3$  exploité. Pour la période subséquente 1965 à 1969 — période caractérisée par le fléchissement des prix payés à la production entre 1966 à 1969 —, ils rétrogradent à 2 207 806 fr. au total, soit 544.54 fr. à l'ha et 86.77 fr. au  $m^3$ . La période décennale 1960 à 1969 fait apparaître toutefois un rendement brut annuel et moyen de 2 335 261 fr. représentant 578.45 fr. à l'ha de surface productive et 87.92 fr. au  $m^3$  exploité.

1.1.4 *Les frais annuels moyens d'exploitation* — dont sont exclues les dépenses d'investissement comptabilisées séparément — s'inscrivent

1.1.2 Exploitations périodiques 1960—1969

Périodes	Exploitations totales			Bois de service			Bois d'industrie			Bois de feu			Résineux			Feuillus		
	m <sup>3</sup>	Futaie	Taillis	m <sup>3</sup> /ha	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%		
1960—64	1er	5 200	9,9	—	3 053	58,7	1 037	20,0	1 110	21,3	4 345	83,6	855	16,4	—	—	—	
	2e	2 716	2,3	—	1 656	60,9	724	26,7	336	12,4	2 644	97,3	72	2,7	—	—	—	
	3e	767	4,3	—	406	52,9	222	28,9	139	18,1	570	74,3	197	25,7	—	—	—	
	4e	2 492	7,6	—	1 520	61,0	478	19,2	494	19,8	1 981	79,4	511	20,5	—	—	—	
	5e	4 624	14,7	3,4	2 393	51,7	1 376	29,8	855	18,5	2 991	64,7	1 633	35,3	—	—	—	
	6e	3 783	14,3	1,2	2 415	63,9	682	18,0	686	18,1	3 160	83,5	623	16,5	—	—	—	
	7e	2 460	7,7	—	1 626	66,2	388	15,7	446	18,1	2 158	87,7	302	12,3	—	—	—	
	8e	5 883	8,6	0,1	3 655	62,1	1 234	21,0	994	16,9	5 045	85,8	838	14,2	—	—	—	
Totaux		27 925	7,84	2,3	16 724	60,0	6 141	22,0	5 060	18,0	22 894	82,0	5 031	18,0	—	—	—	
	Taillis	659	—	—	209	32,0	335	51,0	115	17,0	—	—	8	1,0	651	99,0	—	
1965—69	1er	5 198	10,4	—	3 163	60,9	1 280	24,6	755	14,5	4 731	91,0	467	9,0	—	—	—	
	2e	3 279	2,6	—	2 115	64,5	786	24,0	378	11,5	3 171	96,7	108	3,3	—	—	—	
	3e	341	1,9	—	181	52,9	69	20,3	91	26,8	253	74,2	88	25,8	—	—	—	
	4e	2 136	7,2	—	1 451	67,9	373	17,5	312	14,6	1 731	81,0	405	19,0	—	—	—	
	5e	3 353	10,3	3,5	1 637	48,8	1 190	35,5	526	15,7	2 103	62,7	1 250	37,3	—	—	—	
	6e	3 162	12,5	0,5	2 241	70,9	577	18,2	344	10,9	2 795	88,4	367	11,6	—	—	—	
	7e	2 440	7,5	—	1 688	69,1	477	19,6	275	11,3	2 191	90,1	249	9,9	—	—	—	
	8e	5 570	8,1	0,3	3 578	64,2	1 392	25,0	600	10,8	4 595	82,5	975	17,5	—	—	—	
Totaux		25 479	6,58	2,3	16 054	63,0	6 144	24,0	3 281	13,0	21 570	84,7	3 909	15,3	—	—	—	
	Taillis	644	—	—	201	31,2	334	51,8	109	17,0	—	—	7	1,0	637	99,0	—	
1960—69	1er	5 198	10,1	—	3 110	59,9	1 157	22,2	931	17,9	4 539	87,3	659	12,7	—	—	—	
	2e	2 997	2,4	—	1 885	62,9	755	25,2	357	11,9	2 907	97,0	90	3,0	—	—	—	
	3e	554	3,1	—	294	53,0	145	26,2	115	20,8	412	74,2	142	25,6	—	—	—	
	4e	2 314	7,4	—	1 490	64,4	423	18,3	401	17,3	1 858	80,3	456	19,7	—	—	—	
	5e	3 989	12,5	3,4	2 016	50,5	1 283	32,2	690	17,3	2 548	63,9	1 441	36,1	—	—	—	
	6e	3 473	13,4	0,8	2 330	67,1	629	18,1	514	14,8	2 978	85,7	495	14,3	—	—	—	
	7e	2 450	7,6	—	1 658	67,7	432	17,6	360	14,7	2 179	88,8	271	11,1	—	—	—	
	8e	5 726	8,3	0,2	3 617	63,1	1 313	22,9	796	13,9	4 823	84,3	903	15,7	—	—	—	
Totaux		26 701	6,94	2,3	16 400	61,4	6 137	23,0	4 164	15,6	22 244	83,3	4 457	16,7	—	—	—	
	Taillis	651	—	—	205	31,4	334	51,3	112	17,3	—	—	7	1,0	644	99,0	—	

à 1 122 180 fr. annuellement pour 1960 à 1964, à 1 575 510 fr. annuellement pour 1965 à 1969, soit en moyenne annuelle à 1 348 845 fr. pour 1960 à 1969 ou 334.11 fr. à l'ha productif et 50.87 fr. au m<sup>3</sup> exploité. Le coût d'exploitation, par rapport à la période 1960 à 1964 (40.54 fr./m<sup>3</sup>) s'est accrû de 51 pour cent (61.92 fr./m<sup>3</sup>) en 1965 à 1969 : il traduit les hausses successives de salaires — intervenues dès 1962 à raison de 3 à 5 pour cent en moyenne annuellement — et les difficultés d'exploiter les coupes de bois catastrophées en 1962 et 1966 principalement.

1.1.5 *Le rendement net annuel et moyen des exploitations* atteint pour 1960 à 1969, 986 416 fr. soit 244.37 fr. à l'ha et 37.05 fr. au m<sup>3</sup> exploité. Le bénéfice d'exploitation est versé à la caisse de l'Etat à raison de 2<sup>1/2</sup> pour cent environ du capital fixé au bilan (20 719 754 fr.), le solde devant assurer l'autofinancement de l'équipement et des investissements nécessaires à la gestion rationnelle du complexe forestier domanial.

1.1.6 *L'équipement et les investissements.* De par leur situation et leur répartition sur le territoire cantonal, les unités domaniales de production constituent les zones pilotes de l'organisation rationnelle de l'exploitation forestière : elles se doivent, par conséquent, de former des entités spécifiques, intégrées et équipées pour correspondre aux exigences de l'économie forestière moderne.

1.1.6.1 *La main-d'œuvre permanente à disposition* — quelque 90 travailleurs — bénéficie depuis 1946 d'une convention collective de travail : les salaires horaires indexés, sont adaptés annuellement aux valeurs du coût de la vie et revalorisés au besoin, tout comme sont versées aux travailleurs, les indemnités pour vacances, jours fériés et allocations sociales usuelles. Une assurance-prévoyance apporte aux travailleurs le complément indispensable de l'AVS dans le domaine de la prévention sociale.

Placés sous la responsabilité directe d'un forestier de triage ou domanial permanent, les travailleurs — tous titulaires des brevets acquis à l'issue de cours de formation technique ou du certificat de fin d'apprentissage — sont répartis en équipes motorisées et mécanisées, dont l'ampleur correspond à l'importance de l'unité de production, d'une part, aux nécessités d'intervention dans les autres forêts publiques ou privées, d'autre part.

1.1.6.2 *L'équipement* correspond aux exigences d'une exploitation rationnelle : à côté des moyens mécaniques usuels d'abattage et de façonnage, l'unité dispose de ses propres moyens de débardage et de câblage ou commet à une entreprise spécialisée, les travaux de débardage et de transport, lorsque les conditions sont financièrement plus favorables. En ce dernier cas, un contrat est établi qui englobe plusieurs unités et leur production.

1.1.6.3 Si les forêts de plaine et de la région des collines connaissent une densité acceptable de voies d'exploitation, la situation en zone préalpine

s'avère nettement déficitaire. Le recensement effectué en 1969 situe à 112,5 km le total des routes carrossables en forêts domaniales, soit une densité moyenne de 31 m<sup>1</sup>/ha de forêt productive et 25 m<sup>1</sup>/ha de surface totale. C'est insuffisant pour l'ensemble et surtout pour les forêts de montagne où une telle densité varie, selon les unités, de 6 m<sup>1</sup>/ha (2e et 3e arrondissements) à 25 m<sup>1</sup> (4e, 7e et 8e arrondissements).

Pour remédier rapidement à cette situation, — qui, par ailleurs, grève lourdement le rendement des unités d'exploitation ! —, un programme général d'équipement routier a été élaboré qui prévoit, pour la période 1969 à 1981, la construction de 70,6 km de routes carrossables, dont 10,6 km de chaussées à réadapter aux exigences du trafic motorisé lourd moderne. Le coût estimatif de ces travaux s'inscrit à 9,3 Mio. fr. globalement : il est réparti en trois périodes :

1969-1971	11,1 km	Devis : 1,805 Mio. fr.
1972-1976	31,6 km	Devis : 4,080 Mio. fr.
1977-1981	<u>27,9 km</u>	Devis : 3,420 Mio. fr.
	<u>70,6 km</u>	Devis : <u>9,305 Mio. fr.</u>

Selon toutes probabilités, la charge nette, après déduction des subventions fédérales légales, s'élèvera à 1400 fr. environ par ha de surface productive, ce qui n'apparaît pas excessif.

1.1.6.4 Parallèlement, les travaux d'afforestation sont poursuivis : ils représentent, en cours de réalisation, un périmètre de 390 ha qui sera complété par 130 ha de nouveaux boisements et 130 ha de conversion de taillis. L'opération totale est estimée à 2,160 Mio.fr., dont 1,090 Mio.fr. à charge de l'Etat.

Enfin, l'équipement en matériel lourd d'exploitation représente une dépense de 0,6 Mio.fr. : il est conditionné par les exigences du meilleur rendement possible de chaque unité de production.

1.1.7 *Le financement des investissements et de l'équipement.* Les études prospectives réalisées par le Service forestier cantonal révèlent l'urgence de réaliser à court et moyen termes l'équipement complémentaire de la forêt domaniale. Le coût de ces réalisations étant susceptible d'amortissements différés dans le temps, le Grand Conseil fribourgeois a, par décrets, octroyé les crédits extraordinaires nécessaires au financement des travaux programmés : par deux fois déjà, en 1965 et 1969, il mit à disposition de la forêt domaniale un crédit extraordinaire total de 5 Mio. fr. qui s'amortit par virement sur ce compte extraordinaire, du montant des subventions acquises et d'une annuité d'amortissement fixe, imputée au compte annuel d'exploitation. Cette pratique, faite de souplesse, garantit la poursuite des travaux conformément au programme établi sans cependant charger outre mesure le

compte annuel d'exploitation qui, bénéficiaire, permet à l'Etat propriétaire de rentrer le capital forestier inscrit à l'actif de son bilan à raison de 2 à 2 $\frac{1}{2}$  pour cent net. C'est là un rendement intéressant d'une valeur de dotation, compte tenu des services inhérents au caractère social de la forêt domaniale.

## 2. *Les forêts communales et paroissiales*

Avec une surface productive de 17 359 ha, les autres forêts publiques, — communales et paroissiales —, représentent le 52 pour cent de la surface forestière productive fribourgeoise. Nous notons la répartition suivante :

<i>Surface productive</i>	Futaie	17 188,12 ha
	Taillis	171,15 ha
	<hr/>	
	Total	17 359,27 ha
<i>Surface agricole</i>		112,48 ha
<i>Improductif (rochers, grèves, etc)</i>		<hr/> 690,68 ha
	<hr/>	
	Surface totale	18 162,43 ha

Dans ces chiffres sont compris les périmètres forestiers de la Bourgeoisie de Fribourg (836,04 ha), de la Ville de Morat (319 ha), ainsi que 39 propriétés paroissiales (542 ha).

2.1 *La structure de la forêt communale.* Dans notre préambule, nous avons fixé, succinctement, le nombre imposant des communes politiques fribourgeoises (279). Un tel éclatement ne peut subsister sans nuire certainement à l'amélioration souhaitée des conditions économiques du pays de Fribourg.

Aussi est-ce à dessein que les Autorités fribourgeoises mettant en évidence « le regroupement des communes » : par voie de conséquence, le Service forestier cantonal se doit de correspondre, sur le plan économique, au regroupement parallèle des unités communales de production forestière.

La situation initiale se présente dans la répartition « irrationnelle » suivante des communes forestières : voir tableau page suivante.

L'éventail des unités de production représente :

105 unités (44 %) : Surface : 0,1 à 25 ha = 1 382 ha (9 %)
55 unités (23 %) : Surface : 26 à 50 ha = 2 172 ha (14 %)
34 unités (14 %) : Surface : 51 à 75 ha = 2 214 ha (14 %)
12 unités (5 %) : Surface : 76 à 100 ha = 1 101 ha (7 %)
34 unités (14 %) : Surface : 101 à 700 ha = 8 822 ha (56 %)
<hr/> 240 unités (100 %) : Surface : 0,1 à 700 ha = 15 691 ha (100 %)

C'est démontrer, de façon explicite, la structure « explosive » de la forêt communale fribourgeoise, irrationnelle de par l'éclatement des unités de production qui la composent : un regroupement s'impose qui doit permettre



*Forêt communale de Châtel-St-Denis* : Altitude 100 à 1600 m  
Surface : 698 ha, matériel à l'ha : 390 sv/ha, possibilité : 4,5 m<sup>3</sup>/ha/an  
Echelle environ : 1:15 000

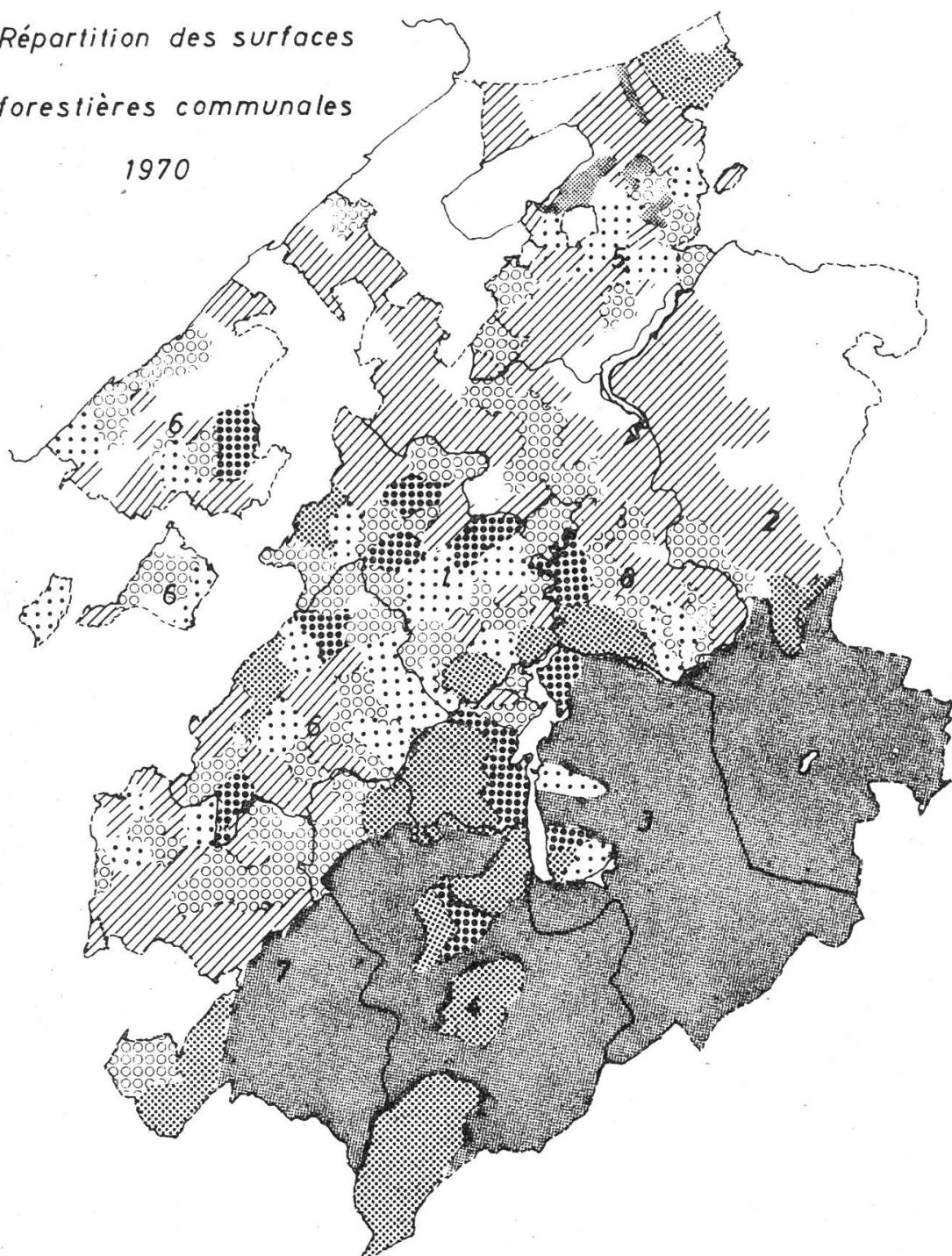


*Forêt domaniale du Grand Belmont* : Altitude 500 à 650 m  
Surface : 154 ha, matériel à l'ha : 412 sv/ha, possibilité : 12 m<sup>3</sup>/ha/an  
Echelle environ 1:9500

*Répartition des surfaces*

*forestières communales*

1970



*communes non forestières*



*1- 25 ha*



*26- 50 ha*



*51- 75 ha*



*76- 100 ha*



*101- 200 ha*



*+ de 201 ha*

Unités communales de production forestière

Arrdt.	Politiques	Communes		Surfaces productives	Densité de l'unité de production	
		Forestières	Triages		Surface	Expl. moyennes annuelles 1960—69
		ha	ha	ha	ha	m <sup>3</sup> /ha
1	31	31	3	1 545	49,83	13 991 8,9
2	19	13	4	774	59,54	4 014 5,2
3	21	22	4	3 843	174,68 *	19 452 5,1
4	19	19	3	3 339	175,74 *	16 412 4,8
5	42	33	2	981	29,73	10 253 10,2
6	62	46	4	1 766	38,39	17 236 8,9
7	36	36	3	2 424	67,33 *	16 111 6,5
8	47	40	3	1 019	25,47	9 103 8,7
	277	240	26	15 691	65,38	106 572 6,7
Fribourg	1	1	4	818	—	5 296 6,8
Morat	1	1	2	319	—	2 598 8,1
Totaux	279	242	32	16 828	69,54	114 466 6,7
Paroisses	155	39	—	532	13,64	—

\* Arrondissements 3, 4, 7 : forêts des Préalpes (Gruyère et Veveyse)

une gestion plus rationnelle. Problème actuel, certes, que ne peuvent maîtriser les seuls « technocrates forestiers » et dont la solution « politique » n'aura de valeur que si elle est basée sur certains critères d'affinité économique... Les études en cours permettent d'augurer de notables améliorations avec une issue définitive — le regroupement intégral — dont l'échéance demeure encore fort lointaine !

## 2.2 *Les rendements forestiers*

L'interprétation de la statistique forestière cantonale sur une période de 20 années d'exploitation (1950—1969) confirme les valeurs suivantes :

### 2.2.1 *Les exploitations périodiques moyennes :*

Unités	1950—54		1955—59		1960—64		1965—69	
	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup> /ha						
Communes	103 929	6,6	93 914	5,9	124 433	7,7	104 011	6,4
Fribourg	5 597	7,7	4 105	5,4	5 850	7,2	5 631	6,8
Morat	2 337	7,4	2 466	7,7	2 742	8,6	2 847	8,9
Total	111 863	6,65	100 485	5,89	133 025	7,74	112 489	6,49

La moyenne périodique 1950/1969 représente une exploitation annuelle de 106 572 m<sup>3</sup> ou 6,66 m<sup>3</sup>/ha pour les forêts communales, total auquel s'ajoutent les réalisations des Villes de Fribourg et de Morat (gestion directe) de 7894 m<sup>3</sup> ou 7,20 m<sup>3</sup>/ha.

Intéressante demeure la répartition des exploitations par catégorie de produits pour l'ensemble des unités communales :

Périodes	Bois de service		Bois d'industrie		Bois de feu	
	<i>m<sup>3</sup></i>	<i>%</i>	<i>m<sup>3</sup></i>	<i>%</i>	<i>m<sup>3</sup></i>	<i>%</i>
1950—54	64 449	57,6	9 342	8,3	38 072	34,1
1955—59	61 106	60,8	9 793	9,7	29 586	29,5
1960—64 *	80 804	60,7	26 714	20,0	25 507	19,3
1965—69	69 343	61,6	24 675	21,9	18 471	16,5
1950—69	68 925	60,2	17 631	15,4	27 910	24,4

\* Catastrophe du 2-1-1962 (bris de neige)

L'apport de résineux représente le 89,3 pour cent contre 10,7 pour cent pour les feuillus.

### 2.2.2 *Les recettes, dépenses et rendements nets d'exploitation*

Périodes	Unités	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
		<i>Fr./ha</i>	<i>Fr./m<sup>3</sup></i>	<i>Fr./ha</i>	<i>Fr./m<sup>3</sup></i>	<i>Fr./ha</i>	<i>Fr./m<sup>3</sup></i>
1950—54	Communes	426.22	64.68	109.86	16.67	316.36	48.01
	Fribourg	575.87	74.37	291.15	37.60	284.72	36.77
	Morat	475.78	64.54	404.65	54.89	71.13	9.65
	Totaux	433.59	65.16	123.21	18.51	310.38	46.65
1955—59	Communes	491.06	83.55	123.81	22.89	367.25	60.66
	Fribourg	476.34	87.87	275.75	50.87	200.59	37.—
	Morat	621.47	80.22	162.34	20.95	459.13	59.27
	Totaux	492.85	83.64	131.32	22.28	361.53	61.36
1960—64	Communes	679.96	87.78	205.73	26.55	474.23	61.23
	Fribourg	559.67	77.34	349.01	48.23	210.66	29.11
	Morat	683.34	79.41	217.62	25.29	465.72	54.12
	Totaux	674.41	87.15	212.70	27.48	461.71	59.67
1965—69	Communes	525.51	81.82	247.79	38.58	277.72	43.24
	Fribourg	528.08	77.19	259.65	67.19	268.43	10.—
	Morat	677.03	75.87	474.56	53.18	202.47	22.69
	Totaux	528.42	81.44	262.02	40.38	266.40	41.06

Dans ce tableau synoptique ne figurent que les seules indications relatives à l'exploitation forestière (frais de bûcheronnage, débardage, d'entretien des ouvrages et chemins, etc), à l'exclusion des investissements et de

leurs amortissements, impôts. Une étude comparative ne pourrait s'effectuer valablement : en effet, dans le domaine de l'équipement en particulier, les investissements consentis par la forêt communale sont modestes, voire inexistant dans la plupart des unités ; seules, certaines grandes communes (Fribourg, Bulle, Romont, Châtel-St-Denis, Morat, Estavayer-le-Lac, etc) ont poursuivi l'équipement de leurs forêts qui, actuellement, sont dotées de réseaux routiers valables encore qu'incomplets.

Une constatation : la forêt publique vit à l'heure de la dégradation de ses rendements. Les causes en sont connues : la thérapeutique applicable postule, à côté d'une rationalisation généralisée des méthodes de travail, une coopération active entre les unités de production, coopération nécessaire dans l'optique d'une économie forestière dynamique. Ne doit-on pas prétendre même qu'une telle coopération précède le regroupement des communes ? C'est l'essence de la loi cantonale du 7 mai 1963 relative à l'association à but déterminé des communes dont le principe — l'exécution de tâches d'intérêt commun ! — est également applicable dans la gestion et l'exploitation de la forêt publique !

### *2.3 L'équipement de la forêt communale :*

2.3.1 A vrai dire et hormis quelques exceptions mentionnées par ailleurs, la forêt communale fribourgeoise souffre d'un sous-équipement dont on doit prétendre qu'il en compromet l'exploitation rationnelle. Du point de vue main-d'œuvre, la révision des conceptions périmées de l'occupation temporaire ou saisonnière du potentiel humain indigène s'amorce lentement dans le sens de la création d'emplois fixes susceptibles d'enrayer — en zone préalpine surtout — l'exode des jeunes travailleurs : à ce stade, la formation professionnelle doit assurer la création d'équipes forestières intercommunales permanentes, capables de maîtriser les problèmes de l'exploitation, même dans les régions les moins favorisées. Encore faut-il que soit reconnue dans les milieux montagnards la nécessité d'une telle formation !

2.3.2 Où le sous-équipement s'exprime, par contre, dans son aspect le plus négatif, c'est dans l'insuffisance de la desserte d'importants massifs forestiers préalpins. L'étude faite dans ce domaine par le Service forestier cantonal révèle une densité moyenne de 2,5 à 12 m<sup>1</sup>/ha de chemins carrossables dans les forêts de montagne ! Un programme 1969-1981 prévoit la mise en chantier et la construction de 190 km de routes de pénétration et d'exploitation. C'est une dépense de quelque 26,5 Mio. fr. qu'il s'agit d'engager avec l'appui des pouvoirs publics : 6 Mio. fr. à charge du canton, 10,5 Mio. fr. en subventions fédérales, ce qui représente une charge globale de quelque 10 Mio. fr. pour la forêt publique, soit 700 fr./ha en montagne et 1200 fr. en plaine. De tels engagements seront certes facilités par la mise à disposition de crédits d'investissement auxquels ne manqueront pas de recourir les propriétaires forestiers de montagne.

2.3.3 Les travaux d'afforestation et d'assainissement (370 ha), la restauration de forêts dévastées en 1962/1966 (900 ha) et la mise en place d'ouvrages paravalanches (Jaun) sont également programmés et chiffrés, afin de conditionner leur réalisation au mieux des intérêts de la collectivité.

#### Considération finales

Il n'est guère aisé de fixer, dans le cadre forcément restreint du présent article, tous les problèmes inhérents à la forêt publique fribourgeoise : les quelques indications chiffrées que nous faisons apparaître, sont de nature à spécifier l'activité dynamique d'un personnel forestier qui se doit d'être au service de la collectivité. Dans cette optique, les problèmes à résoudre sont importants, tant dans le domaine politique, qu'économique ou social :

- regroupement des unités de production et formation d'entités intégrées ;
- programmation des travaux d'aménagement forestier régional ;
- études de voies de pénétration et de desserte régionales ;
- exploitation coopérative des forêts publiques par des équipes volantes, motorisées et mécanisées pour correspondre aux nécessités économiques ;
- commercialisation collective des produits d'exploitation ;
- contrôle comptable du résultat de la gestion forestière.

De tels objectifs, on le conçoit, ne peuvent être atteints qu'avec la collaboration active du personnel forestier supérieur et subalterne, dont le rôle politique — dans le sens étendu du terme — s'avère déterminant. C'est démontrer que la formation de l'ingénieur forestier ne s'arrête pas aux seules limites de la « technique » et que son recyclage doit être périodique, afin qu'il demeure « actuel » dans l'exercice de ses fonctions. Des solutions positives apportées aux problèmes posés dépendent la conservation de la forêt de production et, partant, le maintien de ses fonctions sociales essentielles.

#### Zusammenfassung

##### Die öffentlichen Wälder des Kantons Freiburg

Einleitend gibt der Verfasser Auskunft über Fläche, Bevölkerung, Geographie und die Forstorganisation des Kantons Freiburg und wendet sich dann dessen öffentlichen Wäldern zu: Gemeinde- und Staatswald.

*Der Staatswald*, welcher eine produktive Fläche von 4029 ha und eine Totalfläche von 4885 ha bedeckt, gliedert sich in 34 Produktionseinheiten und 2 Spezialbetriebe an Seestränden. Sie verteilen sich auf 8 Forstkreise, welche die verwaltungstechnischen Einheiten bilden und unter einer zentralen Buchhaltung zusammengefasst sind. Der jährliche Hiebsatz beträgt 20 145 sv oder durchschnittlich 5 sv/ha und Jahr. Die Nutzungen der letzten 10 Jahre belaufen sich im Mittel auf 26 701 m<sup>3</sup>/Jahr oder 6,94 m<sup>3</sup>/ha und Jahr. Diese Steigerung im Verhältnis zum

Hiebsatz röhrt von den Zwangsnutzungen und einer allgemein angewandten intensiven Waldflegepolitik her. Der jährliche Bruttoertrag erreichte in der gleichen Zeitspanne im Durchschnitt jährlich Fr. 2 335 261.— oder Fr. 578.45 pro Hektare produktive Fläche und Fr. 87.92 pro Kubikmeter Nutzung. Der Nettoertrag wird mit Fr. 986 416.— jährlich oder Fr. 244.77 pro Hektare und Fr. 37.05 pro Kubikmeter ausgewiesen.

Die Wälder des Flachlandes und der Hügelzone sind ziemlich gut erschlossen, während die Wälder in den Voralpen noch ein ungenügendes Wegnetz aufweisen. Im Mittel bestehen gegenwärtig 31 m<sup>1</sup> lastwagenbefahrbare Strassen pro Hektare produktive Fläche. Das generelle Erschliessungsprogramm sieht bis zum Jahr 1980 die Erstellung von 70,6 km Waldstrassen mit Kosten von 9,305 Millionen Franken vor, was nach Abzug der Bundesbeiträge pro Hektare einen Kostenaufwand von Fr. 1400.— bedeutet.

*Der Gemeindewald* mit einer Gesamtfläche von 18 162 ha zerfällt in 240 Betriebseinheiten, was eine mittlere Waldfläche von 69,54 ha pro Gemeinde ergibt. Die Mittelwerte für die 8 Forstkreise schwanken zwischen 25,47 und 175,75 ha pro Gemeinde. Die ungünstige Aufteilung der Waldfläche in Betriebseinheiten ist ein Hindernis für eine gesunde Bewirtschaftung. Die Nutzungen der 20jährigen Zeitspanne von 1950 bis 1969 betragen im Mittel 106 572 m<sup>3</sup> oder 6,66 m<sup>3</sup>/ha jährlich. Hinzu kommen die Nutzungen der Stadt Freiburg und Murten (technische Verwaltungen) von 7894 m<sup>3</sup> oder 7,2 m<sup>3</sup>/ha und Jahr. Der Verfasser erstellt eine Übersicht in Tabellenform über Einnahmen, Ausgaben und Reinertrag. Daher stellt er fest, dass die Investitionen in den Gemeindewäldern nicht genügen oder überhaupt fehlen.

Das Bauprogramm für die Periode 1969 bis 1981 sieht die Erstellung von 190 km Strassen vor.

Als Schlussfolgerungen werden folgende zu lösende Aufgaben erwähnt:

- Umgruppierung der Produktionseinheiten;
- Programmierung der Einrichtungsarbeiten;
- Studium der Erschliessungsanlagen;
- gemeinschaftliche Nutzungs- und Verkaufsverfahren;
- buchhalterische Kontrolle der Betriebsergebnisse.